

ÉDITO DU PRÉSIDENT

INFORMER, ACCOMPAGNER ET VEILLER AUX INTÉRÊTS DU TERRITOIRE

Depuis deux ans, le projet d'implantation d'un Data Center sur la zone d'activité de Rantigny fait l'objet d'études approfondies et, plus récemment, d'un large dialogue avec les habitants du territoire. Cette période a permis à chacun de s'exprimer, notamment à travers **trois enquêtes publiques**.

Ces différentes enquêtes ont conduit à faire évoluer le projet, afin de prendre en compte les observations formulées par l'ensemble des parties prenantes.

Le site retenu requalifie l'ancien site industriel Avon, déjà bâti, sur une surface de 11 hectares. Il s'étend aussi sur des terres agricoles, en accord avec les exploitants concernés, sur une surface de 22 hectares.

En septembre, **deux commissaires enquêteurs** ont rendu leurs avis. Le 15 septembre 2026, le commissaire a émis un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale, assorti de **huit réserves**. Le 28 septembre 2026, le second a rendu deux avis favorables : l'un sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rantigny, assorti de **trois réserves**, l'autre sur le déclassement d'une partie de la voie communale n° 6, assorti d'**une réserve**.

Le porteur de projet, Rantigny Data Center, va produire un **mémoire en réponse** selon les prescriptions des services de l'État, permettant à M. le Préfet de statuer sur l'autorisation environnementale.

Le nom de l'exploitant sera officialisé une fois l'autorisation environnementale accordée par M. le Préfet de l'Oise et la convention de raccordement avec RTE signée.

Ce projet constitue une opportunité pour notre territoire. Il permet l'implantation d'une industrie numérique sur une zone déjà dédiée à l'activité économique et participe à la diversification de notre tissu industriel. Il prévoit **au minimum 100 emplois directs** et contribue

à l'émergence d'une filière numérique, offrant des débouchés à des niveaux de qualification variés.

La majorité des élus des dix communes de la Vallée dorée soutient ce projet. L'activité économique qu'il générera contribuera au développement et à l'aménagement de nos communes et intercommunalités.

Mon rôle est de vous **informer et de veiller à ce que Rantigny Data Center respecte les obligations** qui lui seront imposées, comme pour toute installation soumise à autorisation environnementale.

L'intérêt des habitants et la préservation de l'environnement doivent être au centre des préoccupations, à chaque étape du projet.

Un projet de cette envergure suscite des réactions, des interrogations, des débats. C'est légitime, et je l'entends. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une mutation profonde de notre société, portée notamment par le développement du numérique et de l'intelligence artificielle. Nos territoires prennent part à ces évolutions et choisissent de les encadrer.

Le débat public doit pouvoir s'appuyer sur des informations vérifiées et objectives. Ce document rassemble ce que nous savons aujourd'hui : l'état d'avancement du projet, les réponses aux questions que vous avez posées pendant la consultation, afin de vous apporter des éléments de compréhension et des réponses factuelles.

Je mettrai en place un **comité de suivi** dédié au Data Center très prochainement, composé d'habitants, de représentants des services de l'État, d'associations...

Olivier Ferreira,
Président de la Communauté
de Communes du Liancourtois
La Vallée dorée

DEUX ANNÉES D'ÉTUDES, DE PROCÉDURES ET DE CONSULTATIONS

2024

Présentation aux élus du territoire d'un projet de Data Center à Rantigny

JANVIER
2026

Prescription par le conseil communautaire d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU

MAI À AOÛT
2026

Consultations publiques auprès des citoyens

15 SEPTEMBRE
2026

Avis favorable à la demande d'autorisation environnementale

28 SEPTEMBRE
2026

Avis favorable à la mise en compatibilité du PLU

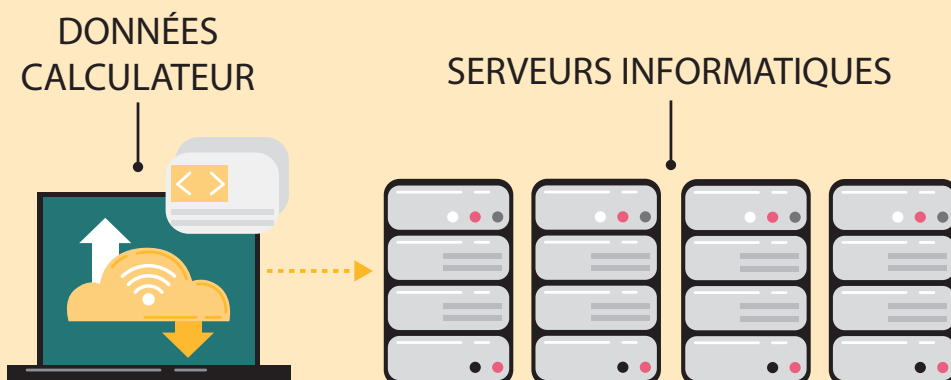
28 SEPTEMBRE
2026

Avis favorable au déclassement d'une partie de la voie communale n° 6

Qu'est-ce qu'un Data Center ?

Un Data Center est un bâtiment qui stocke, traite et échange les données numériques, notamment celles nécessaires au fonctionnement de l'intelligence artificielle.

Fonctionnement



VOS QUESTIONS

Vous avez été près de 380 à vous exprimer lors des trois consultations publiques. Voici les réponses aux questions les plus fréquentes, sur la base des documents officiels.



1 Quelle quantité d'eau le site utilisera-t-il ?

Les serveurs sont refroidis **par air, en circuit fermé**. Le commissaire enquêteur juge ce choix favorable, car il réduit fortement l'usage de l'eau. Le porteur de projet estime la consommation annuelle du site à **13 496 m³**, soit l'équivalent de 300 habitants. Le projet ne prévoit **aucun forage** et ne demande aucune priorité d'alimentation en eau, le dimensionnement du réseau d'eau potable actuel est adapté.



2 Quel sera l'impact sonore pour les riverains ?

Les modélisations acoustiques du dossier prévoient un maximum de **53,9 dB(A) au point nord** en situation critique, au point le plus exposé, à proximité immédiate du site, qui respectent les seuils réglementaires de 70 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit.

Aussi, le bruit généré pourra augmenter jusqu'à 7,5 dB(A) le niveau sonore initial dans la situation maximaliste du fonctionnement d'urgence.

3 Y aura-t-il des impacts sur l'environnement et la biodiversité ?

Le site accueille 48 espèces d'oiseaux, dont 35 protégées, comme la grande majorité des oiseaux sauvages en France. On y trouve aussi des chauves-souris, le lézard des murailles et une zone humide **préservée et restaurée**. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) a rendu **un avis favorable**, assorti de mesures de protection. Des études faune-flore ont confirmé que les terres agricoles étaient situées en zones humides. Le porteur de projet s'engage à les réhabiliter, recréant ainsi des espaces pour la biodiversité.



4 Le fonctionnement du site augmentera-t-il la température à proximité ?

Le porteur de projet a fait réaliser une modélisation de dispersion thermique (CFD) qui mesure l'effet des équipements de refroidissement sur la température autour du site.

Les résultats présentés dans le rapport du commissaire enquêteur indiquent, en fonctionnement dégradé et en période de canicule, une élévation maximale d'environ **0,3 °C à 300 mètres** sans récupération de chaleur. Des contacts sont d'ores et déjà en cours pour valoriser cette chaleur.

5 Que deviennent les terres agricoles ?



Le Data Center sera construit en partie sur des terres agricoles. Pour accompagner les agriculteurs qui exploitent ces parcelles, les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité, en date du 22 juin 2026, et en accord avec les exploitants concernés, **l'achat de terres**

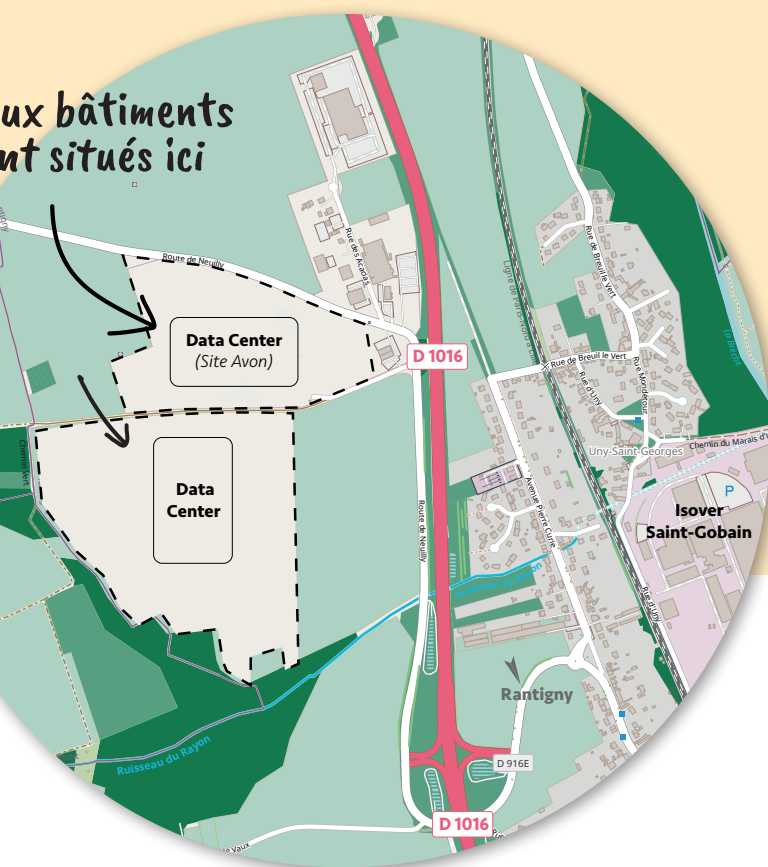
agricoles à Cambronne-lès-Clermont. Elles seront proposées aux exploitants qui souhaitent poursuivre leur activité.

22 hectares de terres agricoles, dont environ 7 hectares bâtis seront artificialisés pour le projet, comprenant le bâtiment de Data Center, les voiries, les stationnements, les constructions annexes, les équipements techniques, le bassin de gestion des eaux pluviales et le poste électrique RTE.

Les de
seron



aux bâtiments
sont situés ici



8

Comment la sécurité du site est-elle assurée ?

Comme toute installation industrielle, le Data Center fait l'objet de dispositifs de sécurité encadrés par l'État. Ils portent sur trois sujets : la prévention de l'incendie, la qualité de l'air et l'étanchéité des circuits de refroidissement.

> PRÉVENIR L'INCENDIE

Murs coupe-feu, détection et extinction automatiques, bassins de rétention, cuves de carburant enterrées à double paroi et poste de sécurité présent en permanence. Les pompiers de l'Oise (SDIS) ont rendu **un avis favorable**, assorti de prescriptions.

> PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

Les groupes électrogènes de secours fonctionneront au bio-carburant (**HVO 100**) et uniquement en cas de coupure du réseau ou lors d'essais. Ils seront équipés d'un système de traitement des fumées qui réduit de 90 % les oxydes d'azote.

> GARANTIR L'ÉTANCHÉITÉ DES CIRCUITS DE REFOUILLISSEMENT

Détection automatique des fuites et **contrôles d'étanchéité trimestriels**, présence permanente de personnel... Le porteur de projet s'engage sur un taux de fuite maximal de 2 %.

6

Que devient la voie située entre les deux bâtiments ?



Un tronçon de voirie de **286 mètres** traverse le futur site. La commune de Rantigny prévoit de le déclasser du domaine public afin de l'intégrer au projet. Il **restera ouvert jusqu'à la mise en service d'une liaison piétonne et cyclable**, aménagée par le porteur de projet sur son terrain, le long de la route de Neuilly. Aucune parcelle ne sera enclavée : les accès agricoles et forestiers sont maintenus.

9

Le Data Center sera-t-il visible dans le paysage ?



Les deux bâtiments mesureront **21,63 mètres** de haut, avec des cheminées à **26,63 mètres**. Un travail avec l'**Architecte des Bâtiments de France** est en cours pour finaliser le permis de construire afin d'intégrer au mieux le site dans son environnement.

7

Comment le site sera-t-il alimenté en électricité ?



Le site sera alimenté par un nouveau poste électrique RTE, raccordé à une ligne à haute tension (225 000 volts) **indépendante de l'alimentation des habitations**.

10

Comment sera réutilisée la chaleur fatale ?

Le projet prévoit de récupérer la chaleur des serveurs via un bâtiment de valorisation de **40 MW**, notamment pour le développement d'un réseau de chaleur urbain ou le chauffage de serres agricoles. D'autres modèles économiques de récupération sont **à l'étude** et pourraient être soutenus par l'ADEME, la SEM Energies Hauts-de-France et d'autres acteurs privés.

11

Quelles retombées pour le territoire ?

Au-delà des retombées fiscales faisant actuellement l'objet d'une étude par un cabinet d'avocats fiscalistes, le porteur de projet s'est engagé à créer **au minimum 100 emplois directs** permanents. S'y ajoutent les emplois du chantier et ceux des fournisseurs et prestataires. Des contacts sont d'ores et déjà pris avec l'UTC, la Région, le GRETA et la CCI pour former une main-d'œuvre qualifiée sur le territoire. À ce titre, la Communauté de Communes du Liancourtois

– la Vallée dorée travaille activement à la définition d'un campus de formation dédié aux métiers du numérique en lien avec le projet de Pôle d'Échange Multimodal de Liancourt-Rantigny.



LES PROCHAINES ÉTAPES

01

Résultat des études complémentaires

02

Levée des réserves techniques via mémoire en réponse du porteur de projet

03

Instruction des services de l'État

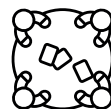
04

Décision préfectorale

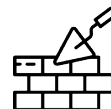
en parallèle



Adoption de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU



Délibération du conseil municipal de Rantigny sur le déclassement du tronçon de la voie communale n° 6, après ouverture de la liaison de remplacement



Dépôt du permis de construire pour instruction

QUI FAIT QUOI ?

> L'ÉTAT

Instruit le dossier, délivre les autorisations environnementales et fixe les prescriptions réglementaires.

> LE PORTEUR DE PROJET > Rantigny Data Center

- Porte l'infrastructure d'accueil des bâtiments, le raccordement électrique et les systèmes de refroidissement,
- Assume la responsabilité juridique, technique et financière de la construction, de l'exploitation et de la remise en état du site.

> L'OPÉRATEUR

En lien direct avec le porteur de projet, exploitera le site.

> LA VALLÉE DORÉE

- Représente les intérêts du territoire,
- Informe les habitants,
- Contribue au dialogue, au suivi du projet dans le cadre de ses compétences,
- Veille, aux côtés des services de l'État, à l'application des prescriptions techniques et environnementales.

> LA COMMUNE DE RANTIGNY

- Décide du déclassement du tronçon de la voie communale n° 6 et de sa cession,
- Se prononce sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par Déclaration de Projet.

Pour en savoir +

ccl-valleedoree.fr



- ➔ Retrouvez les études, avis, documents officiels et réponses détaillées

Une question ?

Écrivez-nous sur :

data-center@ccl-valleedoree.fr